

Nombre de conseillers : 10 **L'an deux mille vingt-cinq le lundi 22 septembre à dix-huit heures. Le**
En exercice : 10 **Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué,**
Présents : 7 **s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil,**
Absents : 3 **sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.**

Votants : 9 **Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, CABROL Jacqueline, KAMILLE Abou-kanh,**
Pour : 9 **MILHET Benoit, RAYSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.**

Contre : 0
Abstention : 0

Absent(e)s représenté(e)s :

Martine BERNA donne procuration à Benoit MILHET.
Mathilde MONJAL donne procuration à Yannick TONON.

Absent(e) : Jean-Marc LECUTIER.

Secrétaire de séance : Yannick TONON.

Délibération N°2025_D30

Date convocation :
Le 15 septembre 2025
Date affichage :
Le 15 septembre 2025

Délibération relative aux tarifs photocopies et cartes postales.

Vu la vérification de la Régie Photocopie et Carte Postale par le Trésor Public.
Vu la nécessité de mettre à jour les tarifs des photocopies et des cartes postales.
Après délibération :

Le conseil municipal met à jour les tarifs :

DECIDE :

Une Photocopie A4 noir et blanc 0,20€
Une Photocopie A3 noir et blanc 0,40€
Une Photocopie A4 couleur 0,50€
Une Photocopie A3 couleur 1,00€
Une Carte Postale 1,00€

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Fait à Boissezon le 22 septembre 2025,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

**Ainsi fait et délibéré à
Boissezon, les jours, mois
et an ci-dessus.**

**Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.**

**Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :
Le 22 septembre 2025**